

RECOMMANDEE

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Office de l'urbanisme
Direction du développement urbain – rive gauche
Case postale 224
1211 Genève 8

Carouge, le 2 mai 2015

Concerne : Enquête publique du PLQ Tambourine-Battelle no 29972-544

Mesdames, Messieurs,

L'Association du quartier de la Tambourine, créée en 2000 par les premiers habitantes à se loger dans l'ancienne enceinte de la Fondation Battelle, a pris connaissance de la révision du plan localisé de son quartier. Bien qu'il a fallu attendre presque dix ans depuis la décision du Conseil d'État de revoir le PLQ de 1994, nous sommes aujourd'hui satisfaits de voir enfin aboutir cette révision.

La concertation, initiée conjointement par la Commune de Carouge et l'Office de l'Urbanisme cantonal, entre novembre 2012 et mars 2013 a permis aux différents acteurs du quartier de trouver une certaine entente sur les problèmes les plus cruciaux : la densité, le trafic à l'intérieur du périmètre, les places de stationnement en surface, les zones vertes piétonnières, la place centrale en terre pleine et la réalisation d'un nouveau bâtiment de petite taille pour des activités communautaires et de services.

Le plan tel qu'il est à l'enquête publique nous amène à faire néanmoins un certain nombre d'**observations** notamment à propos du bâtiment G.

(Nous nous référons toujours aux termes utilisés dans la légende du plan.)

Espaces libres :

- La réalisation d'une zone verte allant du chemin Vert jusqu'au chemin de Pinchat (entrée nord du parc), réservée aux piétons et cyclistes, est un acquis de la concertation entre l'État, la Commune et les associations.

Sur le plan, une grande partie de cette zone est légendée comme « Aménagement de type Place publique ». Nous voudrions être sûrs que la zone verte soit compatible avec cette dernière notion.

- « Aménagement lié aux activités de l'Université et de la HES » (zone brune, quadrillée bleue) peut-on lire dans la légende du plan. C'est la caractérisation d'un espace au sud et à l'est du nouveau bâtiment de la HEG.

Il faut que le concours - en préparation - de l'aménagement extérieur du périmètre englobe aussi cet espace. L'aménagement extérieur du quartier doit être conçu pour l'ensemble du périmètre par souci de cohérence.

Mobilité et stationnement

- Dans le document « Etude d'impact sur l'environnement » (pages 69 et 118) les entrées pour le trafic motorisé A, B et C sont marquées par 30Km/h.

Nous demandons que tout le trafic motorisé à l'intérieur du périmètre soit limité à 20Km/h zone de rencontre.

- Le nombre de places de stationnement sur la parcelle appartenant à la CPEG-CIA (2939) au nord du bâtiment est de vingt places.

Ce nombre est excessif. Actuellement le parking est sous-utilisé. A l'avenir, les occupants de la Villa de l'Université peuvent utiliser le parking souterrain de la HEG. Seules les voitures de service et bus pour les transports d'enfants (EVE et MQC) ont besoin de places de stationnement. Quant aux parents qui amènent leurs enfants à la crèche, il suffirait de prévoir quelques places (2-3) de dépose rapide sans réel stationnement (signalisées comme telles). Un revêtement spécial de la chaussée sur ce petit tronçon entre le rond-point et ce parking et une signalisation claire montrant aux automobilistes qu'ils se trouvent dans une Zone de rencontre (20km/h), serviront à résoudre en partie le problème des excès de vitesse. - En plus, une partie de l'espace gagné pourrait être transformé en un parking couvert pour les deux-roues non-motorisés.

Autopartage

- Pour inciter les habitants et les employés des Hautes écoles à renoncer à leur propre véhicule, il faudrait négocier avec la Fondation des Parkings, qui gère les places de stationnement du parking souterrain de la HEG, pour que quelques emplacements soient réservés pour le coopérative Mobility.

La passerelle sur la route de Drize.

- Parallèle à la réfection de la route de Drize a été construite une passerelle entre le quartier de la Tambourine et le CO de Drize.

Bien que cet ouvrage ne figure qu'en marge du périmètre, il est essentiel pour le passage des élèves de notre quartier vers l'école de la Vigne-Rouge et des étudiants vers le CO. Nous avons constaté qu'il n'y a pas d'accès au CO. Nous demandons que cet « oubli » soit réparé.

Bâtiment G à construire

- Le PLQ réserve 2100m² aux activités commerciales, administratives et ou aux services de proximité dans le bâtiment G. Il occupera 1400m² au sol au niveau de la place et 700 au rez supérieur et il est situé contre la route. C'est un bâtiment d'environ 40m sur 36m - à peine plus petit que le bâtiment qui héberge la Migros Vibert en plein centre de la zone industrielle de Carouge – mais sans infrastructures routières d'approximation (livraison et clientèle) adaptées et sans que le besoin d'une telle surface commerciale ne se soit exprimé de la part des habitants du quartier.

*L'arrêt du bétonnage du quartier a été au centre de toutes nos discussions avec l'Etat. **Nous nous opposons donc fermement à la construction d'un bâtiment d'une telle grandeur.** Dans le PLQ de 1994 ce bâtiment destiné aux services comptait 397m² (en deux niveaux) et était entouré de verdure. Le bâtiment projeté dans le nouveau PLQ accapare toute la surface verte encore restante dans le haut du quartier et nécessite l'abattage de tous les arbres encore présents. Nous demandons que notre proposition présentée dans les accords de 2013 pour un bâtiment de 1'026m² en retrait par rapport à la route soit maintenue (annexe 1).*

Le bâtiment G devra être destiné à un petit commerce spécialisé (magasin bio,...), un café associatif, des locaux communautaires. Le quartier n'a pas besoin d'espaces plus grands, car il est prévu qu'une grande enseigne s'installe dans l'ensemble à construire sur le terrain dite de l'Université. Notre proposition se base sur les discussions antérieures (voir annexe 2). Elle permet, en outre, de préserver les arbres encore existants.

Nous demandons aussi que la toiture de ce bâtiment soit végétalisée à 100%. Nous trouvons absolument essentiel qu'il y ait une relation de vue entre le haut du quartier et la place centrale tout en préservant la zone verte contre la route. Etant donnée l'exigüité de celle-ci nous refusons tout quai de livraison à ce niveau.

Environnement

- L'étude d'impact sur l'environnement relève que le bruit du trafic motorisé de la route de Drize, même avec un revêtement phonoabsorbant, dépasse les normes admises. Le dépassement est constaté pour le nouveau bâtiment B des HEG, mais cela est aussi vrai pour l'immeuble de la CPEG plus au nord.

Bien que la route de Drize est une pénétrante, la seule mesure efficace est une limitation CONTROLÉE de la vitesse des véhicules motorisés. Un jugement du TF permet une limitation même à 30km/h sur une route principale. Les nuisances les plus importantes proviennent des motos montants du Rondeau de Carouge. Le soir, la nuit, quand il y a peu de trafic, une seule moto, qui démarre à fond après avoir été libérée au Rondeau par un feu vert, peut réveiller tout un quartier.

Un moyen très efficace pour lutter contre ces démarrages accélérés est un radar et/ou des feux de signalisation intelligents à la hauteur de la Maison de Quartier, donc à mi-chemin entre le Rondeau et le rond-point Drize/Troinex.

Future domaine communal

- Nous souhaitons que la cessation des terrains appartenant à l'État à la Commune de Carouge pour créer un parc public et un domaine communal soit réalisée au plus vite. Depuis des années nous subissons le parking sauvage, l'insalubrité et le non-entretien des espaces privés du quartier car ni les services de l'État, ni ceux de la Commune et encore moins les Hautes écoles peuvent ou veulent assumer leurs responsabilités respectives.

L'emprise maximale de la cessation à la Commune ne tient pas compte des circulations actuelles et futures des piétons. Deux corridors doivent absolument être inclus dans le domaine communal.

Le premier est situé entre la Villa de l'Université et le bâtiment EVE. Il est praticable pour des véhicules de services.

Plus important est le passage entre le bâtiment A de l'Université et l'immeuble de la CPEG. Une bonne moitié des étudiants HEG qui montent à pied du Rondeau le traversent quotidiennement. C'est un chemin qui ne figure sur aucun plan, mais c'est la liaison la plus courte entre le Rondeau et la HEG. Par ailleurs, ce passage fera partie de la grande zone verte, piétonnière allant du chemin Vert au Rondeau.

[Ce que nous demandons figurait d'ailleurs dans un projet de définition du domaine public élaboré en janvier 2009 par l'Atelier J.J.Oberson pour le compte de l'État (annexe 3).]

Par contre, les liaisons piétonnières et cyclables qui traversent le terrain de la CPEG au nord et à l'est ne font pas de sens.

En conclusion, nous vous prions de bien vouloir adapter le PLQ dans le sens des observations qui précèdent.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour l'Association des habitants du quartier
Armin Murmann, président

Annexes mentionnés

Copie : Service de l'urbanisme de la Commune de Carouge

